

# RENSEIGNEMENT TARIFAIRE CONTRAIGNANT LES AGENTS AU BORD DE LA RUPTURE !

7000 DEMANDES PAR AN, 27 AGENTS...  
ET L'INDIFFÉRENCE TOTALE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL !  
VOICI LA SITUATION DES AGENTS DU PÔLE RTC, AU CSMR DE METZ

Depuis le 15 octobre 2024, le dépôt, l'instruction et l'octroi des Renseignements Tarifaires Contraignants (RTC) passent par la plateforme européenne EBTI qui remplace SOPRANO-RTC. Les agents du CSMR-RTC instruisent les demandes dématérialisées déposées dans EBTI par les opérateurs qui ont leur propre accès à l'appliquatif.

**EBTI est un outil devenu incontournable pour les entreprises mais représente un fardeau croissant pour les opérateurs et les agents.**

## UNE CHARGE DE TRAVAIL EXPLOSIVE, UNE ÉQUIPE MINIMALE

Le pôle CSMR-RTC reçoit près de 7000 demandes de RTC chaque année, dont certaines nécessitent plusieurs semaines d'analyse (consultation des laboratoires, examen d'échantillons, échanges techniques, voire consultations avec les services douaniers des autres pays européens et débats dans les instances communautaires).

27 agents seulement composent ce pôle... et seulement 20 instructeurs sont réellement affectés à l'analyse tarifaire. Le reste de la structure du CSMR, soit un peu moins de 70 agents au total, se répartit entre la cellule de ciblage, la cellule fiscalité, deux sections du pôle mobilité CHORUS, ainsi qu'une équipe managériale et un secrétariat général.

**Pour garantir un traitement serein, efficace et conforme aux exigences européennes, il faudrait au minimum 10 agents instructeurs supplémentaires.**

Pendant ce temps, le déploiement de CHORUS-DT mobilise massivement les effectifs du CSMR, sans que les besoins en effectif liés à cette mission aient été correctement évalués. Cette situation risque d'asphyxier encore davantage la mission RTC, pourtant essentielle et structurante pour l'ensemble de la chaîne douanière.

RENSEIGNEMENT  
TARIFAIRE  
CONTRAIGNANT,  
AVRIL 2026



# L'ESPÈCE TARIFAIRE UN PILIER DU DÉDOUANEMENT

À l'école des douanes, quel que soit le grade, on nous l'enseigne dès le premier jour : « *L'espèce tarifaire est l'un des trois piliers du dédouanement* ».

**Et pourtant... elle est aujourd'hui un pilier de plus en plus fissuré, laissé à l'abandon par le Directeur Général.**

**L'espèce est incontournable pour tout ce qui touche de près ou de loin au dédouanement :**

- les droits de douane applicables aux importations,
- les droits antidumping et mesures de politique commerciale,
- les contingents, les suspensions tarifaires,
- les prohibitions, mesures de surveillance et restriction et normes techniques,
- l'application des CANA,
- l'exonération et les taux réduits de TVA à l'importation,
- le tarif d'octroi de mer dans les DOM
- l'application correcte des accords préférentiels,
- les statistiques du commerce extérieur
- ... et bien d'autres dispositifs essentiels ...

**Sans classement tarifaire fiable, aucune procédure douanière ne tient la route !**

## DES "ALCHIMISTES" FACE À DES OUTILS DÉFAILLANTS

Le passage à EBTI, imposé au niveau européen, s'est résumé à quatre mois de dysfonctionnements au démarrage, une ergonomie contestée, et une absence totale de marge de manœuvre sur l'évolution de l'outil (car il s'agit d'une application européenne).

EBTI constitue la base officielle de consultation de l'ensemble des RTC délivrés au niveau européen et, depuis 2024, le système choisi par l'Administration pour le traitement des RTC

### Où sont les formations promises ?

Il y a eu certes des formations mais sur une version test très éloignée de la version définitive de l'outil, ce qui a rendu la transition entre SOPRANO et EBTI très compliquée avec de nombreux bugs et interrogations restées sans réponses. Finalement ce sont bien les agents du CSMR qui ont compensé ce déficit de formation par une montée en compétence en interne au prix d'un travail colossal.

### Où sont les moyens humains ?

Un nouvel outil (quand il fonctionne) c'est bien mais cela ne suffit pas à compenser le manque d'agents instructeurs au sein du CSMR (quels que soient les Pôles et les missions)

Nous sommes devenus à Metz des experts du classement tarifaire, ce qui requiert précision et rigueur pour appliquer les nombreuses règles qui régissent la matière : des Règles Générales d'Interprétation (RGI/RGIN) aux Règlements Communautaires en passant par les avis de l'OMD, les Notes Explicatives au niveau mondial et européen, les décisions de justice etc., tout en assurant la cohérence avec les autres RTC européens et en gérant les contestations de plus en plus nombreuses déposées par les opérateurs.

**Un savoir rare, essentiel... mais jamais valorisé.**



## **NE LES OUBLIONS PAS LA DG COMINT, UN BUREAU VIDÉ DE SES FORCES**

Aux côtés du CSMR-RTC, le bureau de la nomenclature douanière (DG COMINT), chargé de l'interprétation réglementaire et du tarif intégré européen, n'est désormais plus composé que de 3 agents.

Un effectif ridiculement bas pour un rôle crucial : cohérence tarifaire, consultations et réponses aux États Membres, participation aux comités et groupes de travail européens, rédaction des « 110 » pour répondre aux demandes de classement tarifaire adressées par les services.

Les équipes de la DG doivent bénéficier sans délai des renforts nécessaires.

Comme nous l'avons déjà dénoncé dans nos précédents tracts, les effectifs de la mission CHORUS-DT, seront eux aussi, d'ici à la fin de l'année en dessous de l'effectif cible de 38 ! L'ensemble de la structure CSMR de Metz n'échappe pas à cette logique d'austérité.

### **Le résultat ?**

Des délais d'instruction qui s'allongent en raison des dysfonctionnements EBTI, des agents sous pression constante, un mécontentement des opérateurs économiques qui subissent les bugs d'EBTI et qui se retourne sur les services douaniers, le risque d'une perte de maîtrise de notre savoir-faire douanier.

## **NOS EXIGENCES POUR UN PÔLE RTC RESPECTÉ, RECONNU ET DOTÉ, LA CFDT DOUANE DEMANDE :**

- Le renforcement immédiat du pôle CSMR-RTC : **+10 agents instructeurs**
- La formation complète et systématique de tous les agents instructeurs à EBTI
- Des formations aussi pour les services utilisateurs (PAE, SRE, bureaux...)
- Le renforcement urgent de la section nomenclature douanière du bureau COMINT
- Une communication officielle reconnaissant l'importance stratégique de la mission RTC (Aucune mention du RTC dans le bilan annuel de la douane en 2025 et ce n'est pas la première fois !)
- Un engagement clair sur le renfort en parallèle de la mission CHORUS qui ne doit pas ne siphonner les moyens du classement tarifaire

## **VALORISONS NOS EXPERTS ! SOUTENONS NOS COLLÈGUES DU CLASSEMENT TARIFAIRE !**

Les agents du RTC sont en première ligne. Ils garantissent la sécurité juridique des échanges commerciaux internationaux des entreprises, assurent la cohérence tarifaire avec le reste de l'Union Européenne et sont surtout aussi les gardiens d'un savoir technique rare et précieux.

**Sans eux, pas de dédouanement sécurisé.**

**Sans eux, pas de politique commerciale cohérente.**

**Sans eux, la douane perd un de ses piliers les plus nobles.**

## **LA CFDT RESTERA MOBILISÉE, DÉTERMINÉE ET VIGILANTE POUR QUE LEUR MISSION SOIT APPRÉCIÉE À SA JUSTE VALEUR.**